



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **16 décembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 décembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Objet :

Cité éducative - Subventions dans le cadre de l'appel à projet aux associations

V_DEL_211216_22

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Muriel LECERF à Frédéric KIZILDAG
Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI
Roger BOLLINET à Michel ROCHER
Pierre DUSSURGEY à Stéphane GOMEZ
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ
Mustapha USTA à Carlos PEREIRA
Sacha FORCA à Christine BERTIN
Audrey WATRELOT à Christine BERTIN**

Rapport de Madame DAHOUM,

Mesdames, Messieurs,

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants via un pilotage partagé entre les communes, l'État et l'Éducation Nationale.

À ce titre, la ville de Vaulx-en-Velin est labellisée Cité éducative afin de coordonner et de renforcer l'ensemble des dispositifs existants et pour accompagner les parcours éducatifs et professionnels des enfants et jeunes de 0 à 25 ans.

Trois objectifs généraux et nationaux sont attribués aux Cités Éducatives :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

Pour son territoire, Vaulx-en-Velin a identifié cinq axes prioritaires sur la durée de la labellisation qui s'achèvera fin 2022 :

- la réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents ;
- l'accompagnement renforcé à l'orientation ;
- l'accueil, l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- l'enrichissement des parcours éducatifs par le développement de parcours d'excellence ;
- les jeunes, acteurs et actifs de leurs parcours.

Un plan d'actions a été conjointement élaboré par les partenaires, composé d'une quinzaine de projets à mettre en œuvre durant les trois années que couvrent la convention. La Cité Éducative vaudoise a reçu un financement de 450 000 € annuel.

Par délibération du conseil municipal du 20 mai 2021, nous avons voté la création d'un fond d'appel à projet à destination du tissu associatif et sportif de la Commune d'un montant de 100 000 €.

Il s'agit de soutenir le développement d'initiatives innovantes portées par le tissu associatif local et répondant aux besoins identifiés dans le cadre de la Cité Éducative. Les projets présentés pourront investir tant le temps scolaire, périscolaire qu'extrascolaire. Les critères sont :

- répondre à l'un ou plusieurs des cinq axes de travail ciblés par la Cité Éducative ;
- représenter une action nouvelle sur le territoire, ou une ouverture à un nouveau public ;
- prévoir l'implication des parents au projet ;
- assurer l'accessibilité du projet à l'ensemble des enfants ;
- veiller à la cohérence du projet avec l'offre préexistante sur le territoire et privilégier la dynamique partenariale.

Trois projets ont été déposés par des associations intervenant sur le territoire, pour un montant total de 40 870 € et dont le contenu est annexé à ce rapport :

- Basket citoyen autour de la mise en place de pratiques sportives diversifiées pour un montant de 4 000 € ;

- Ebulliscience avec un projet « Renouvelle ta science » pour un montant de 4 870 €
- 10 pour 10 avec un projet « 100 % apprentissage » pour un m

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID : 069-216902569-20211216-V_DEL_211216_22-DE

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver le reversement des subventions allouées aux associations dans le cadre de l'appel à projet associatif de la Cité Éducative, pour un montant total de 40 870 €. Les projets sont présentés dans le tableau joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20211216-V_DEL_211216_22-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant que la Cité Éducative a créé un fond d'appel à projet à destination du tissu associatif et sportif de la commune d'un montant de 100 000€ et que l'attribution des subventions fait l'objet d'un examen par une commission d'attribution, composée de l'adjointe déléguée à l'Éducation et à la Petite Enfance, le délégué du préfet et le principal chef de file désigné par l'Éducation Nationale. Cette commission décide de l'éligibilité des projets déposés et statue le financement accordé à l'aune des critères suivants :

- répondre à l'un ou plusieurs des cinq axes de travail ciblés par la Cité Éducative ;
- représenter une action nouvelle sur le territoire, ou une ouverture à un nouveau public ;
- prévoir l'implication des parents au projet ;
- assurer l'accessibilité du projet à l'ensemble des enfants ;
- veiller à la cohérence du projet avec l'offre préexistante sur le territoire et privilégier une la dynamique partenariale ;
- associer/informer les équipes éducatives des établissements scolaires du territoire concerné (financement d'écoles non prévus).

Considérant que trois projets ont été déposés par des associations intervenant sur le territoire, pour un montant total de 40 870 € et dont le contenu est annexé à ce rapport :

- Basket citoyen autour de la mise en place de pratiques sportives diversifiées pour un montant de 4 000 € ;
- Ebulliscience avec un projet « Renouvelle ta science » pour un montant de 4 870 € ;
- 10 pour 10 avec un projet « 100 % apprentissage » pour un montant de 32 000 €.

Entendu le rapport présenté le 16 décembre 2021 par Madame Kaoutar DAHOUM, deuxième adjointe, déléguée à l'Education et à la Petite Enfance ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver le reversement des subventions allouées aux associations dans le cadre de l'appel à projet associatif de la Cité Éducative, pour un montant total de 40 870 €.

Nombre de suffrages exprimés : 43
Votes Pour : 43
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 16 décembre 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#

Cité éducative

Fonds associatif

ASSOCIATIONS	Objectifs de l'action	Montant attribué
BASKET CITOYEN	<p>L'association Basket Citoyen propose une action maillant la pratique sportive de disciplines variées (Basket Hockey, Rugby, Hand, Ultimate,...) avec des exercices spécifiquement orientés sur le développement de valeurs citoyennes identifiées et explicitées aux jeunes.</p> <p>Objectif : Agir sur un même secteur sur tous les temps de l'enfant à l'école, le mercredi après-midi et pendant les vacances avec les mêmes éducateur/trices.</p> <p>Public : enfants de 8 à 11 ans habitant le périmètre scolaire des écoles Courcelles, Wallon, Gagarine</p>	4 000,00€
EBULLISCIENCE	<p>Déploiement du projet « renouvelle ta science » sur un second établissement scolaire du territoire : le collège Lagrange.</p> <p>EbulliScience, en co-animation avec un membre de l'équipe pédagogique scientifique et technique du collège, proposera des ateliers scientifiques sur le temps méridien tout au long de l'année scolaire (environ 30 ateliers). Deux visites, en lien avec le contenu scientifique et technique, sont prévues au cours de ce projet: une visite d'une entreprise vaudoise et une visite d'un bâtiment industriel, technique et scientifique: le barrage-centrale de Génissiat (ouvrage hydro-électrique). A la fin de chaque étape, il sera organisé un temps de partage et d'échanges autour du projet entre les jeunes inscrit.e.s et leurs parents.</p> <p>Public : 16 élèves du collège Lagrange</p>	4 870,00€
10 POUR 10	<p>L'association 10 pour 10 prévoit le déploiement de l'action « 100% apprentissage » sur le territoire de Vaulx-en-Velin auprès de 3 collèges (Valdo – Barbusse – Lagrange) et 2 lycées (Les Canuts – Doisneau) partenaires.</p> <p>Objectif : Mettre à l'emploi dès la sortie de 3ème ou d'un Bac Pro par la voie de l'apprentissage des collégiens(ennes), lycéens(ennes) au projet professionnel consolidé notamment sur les métiers en tension.</p> <p>L'association identifie les futurs apprentis, les accompagnent sur le développement de leur projet et le renforcement de leurs compétences comportementales.</p> <p>Elle établie ensuite la relation entreprise – apprenti, et accompagne l'entreprise dans les démarches. Enfin, l'association s'engage à « assurer le SAV », en réalisant 2 à 3 visites en entreprises par an.</p>	32 000,00€